



**Association pour le Développement de l'Energie Solaire  
Suisse – Madagascar**

## **Demande Renouvellement Accord de Siège Rapport des activités**

Toliara, 31. mars 2009

### **ADES Madagascar**

Route de Betanimena  
Mr. Otto Frei  
601 Toliara  
MADAGASCAR

### **ADES Suisse**

Regula Ochsner  
Lanzenstrasse 18  
8913 Ottenbach  
SUISSE  
++41 (0)1 761 20 61  
regulaochsner@adesolaire.org

### **Contact à Antananarivo**

Mr RANDRIANASY  
Barison Théodore  
Lot IAV 317 A Iavoloha  
Antananarivo 101  
Tel : 26 234 28  
Portable : 032 02 568 80 -034 10 192 96 - 033 12 413 48

## Tables des matières

1	Descriptif du projet .....	7
1.1	Premier centre à Tuléar .....	7
1.2	Deuxième centre de fours solaires à Ejeda .....	7
1.3	Troisième centre de fours solaires à Morondava .....	7
2	Planification 2007/2008 et résultats .....	8
3	Finances .....	9
3.1	Décomptes 2007 .....	9
3.2	Décomptes 2008 .....	10
3.3	Budget 2009 .....	11
4	Commentaires .....	12
4.1	Productions des kits .....	12
4.2	Accompagnement .....	13
4.3	Appui a la pérennisation .....	13
4.4	Suivi - Evaluation .....	14
4.5	Coordination .....	14
5	Planification 2009 – 2010, Perspectives d'avenir .....	15
5.1	D'autres centres de cuisine solaire dans le sud .....	15
5.2	Intensification de la diffusion des fours solaires .....	15
5.3	Electrification au Sud, alimentation en eau .....	16
5.4	Planification 2009/2010 .....	16

**A C C O R D   D E   S I E G E****PREAMBULE****LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**

Représenté par le Ministère des Affaires Etrangères, d'une part

et

**L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES)**, organisation non gouvernementale ayant son siège à Lanzanstrasse, 18.CH-8913 OTTENBACH SUISSE, Tél : 0041. 1. 761. 20. 61, e-mail : [regulaoshner@adesolaire.org](mailto:regulaoshner@adesolaire.org), d'autre part,

Souhaitant le développement socio-économique et écologique de Madagascar à travers la promotion de l'utilisation de l'énergie solaire (ciseur solaire, photovoltaïque, distillateur solaire, bio gaz, ...) .

sont convenus de ce qui suit :

**PREMIERE PARTIE  
AUTORISATION D'ETABLISSEMENT****ARTICLE PREMIER**

Le Gouvernement malgache autorise l'établissement en République de Madagascar d'un Bureau de Représentation de L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES), organisation non gouvernementale.

Cette organisation n'a pas de but lucratif .

Le siège du Bureau de Représentation à Madagascar est fixé à Toliara .

**ARTICLE 2**

Un représentant dûment agréé par le Ministère des Affaires Etrangères représente le Bureau .

Le Bureau de Représentation travaille sur le territoire malgache dans le respect des lois et réglementations en vigueur et dans la limite de la convention liant les parties .

**ARTICLE 3**

Conformément aux réglementations et usages internationaux, les membres du personnel expatriés de L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) ont le devoir de respecter les lois et réglementations ainsi que les us et coutumes du pays hôte. Ils agiront strictement dans l'intérêt des habitants de ce pays, sans discrimination ni politique ni confessionnelle .

Ils ont également le devoir, sous peine de retrait de l'agrément et d'expulsion, de s'abstenir de toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires qui n'ont pas de rapport avec l'objet de leur mission .



**DEUXIEME PARTIE  
OBJECTIFS ET DOMAINES DE LA COOPERATION**

**ARTICLE 4**

Dans le cadre des directives fixées par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, et le Ministère de l'Energie et des Mines L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) s'engage à apporter son concours et à contribuer à l'exécution des programmes de développement du Gouvernement de la République de Madagascar dans les domaines définis dans le Programme d'action arrêté préalablement par lesdits Ministères et L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES).

Pour les besoins de son fonctionnement, L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) n'utilisera que ses propres ressources sans pouvoir prétendre à une aide ou subvention quelconque de la part de l'Etat malgache .

**TROISIEME PARTIE  
MODE DE COOPERATION**

**ARTICLE 5**

Le Bureau de Représentation de L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) collabore étroitement dans la définition, la mise en œuvre et l'administration des projets avec les Ministères techniques responsables et leurs services régionaux ainsi qu'avec les collectivités décentralisées, les Représentations des Organes et Institutions Spécialisées des Nations Unies et les Organisations Non Gouvernementales locales .

L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) est responsable de l'exécution et du suivi des projets devant la partie malgache qui évaluera, en dernier ressort, les résultats obtenus . A cet effet, L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) présentera aux Ministères Techniques responsables un rapport d'activités annuel .

En tout état de cause, la partie malgache dispose d'un droit de contrôle permanent sur le déroulement des différents travaux et actions ainsi que sur la gestion technique et financière de l'ensemble des moyens en personnel et en matériel mis à la disposition des projets .

L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) et la partie malgache peuvent, le cas échéant, établir d'un commun accord un diagnostic technique, financier, économique et social de leur coopération en vue d'un éventuel réajustement .

**ARTICLE 6**

L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) recrute et rémunère les spécialistes volontaires expatriés chargés de l'exécution des projets .Les rémunérations que ces spécialistes perçoivent à Madagascar au titre de leur contrat sont imposables à l'impôt sur le revenu selon le régime de droit commun, sauf si le cas échet, application des dispositions de Convention fiscale tendant à éliminer les doubles impositions ou de Convention particulière y tenant lieu .



**ARTICLE 7**

Les fonctionnaires malgaches, tels que médecins, infirmières, ingénieurs, techniciens ou autres, affectés par le Gouvernement de la République de Madagascar à des projets, continuent à dépendre de leurs Ministères respectifs d'attache .

**ARTICLE 8**

Les nationaux malgaches non encadrés et non régis par les statuts particuliers des services et établissements publics, ni par le code de la marine marchande, recrutés par L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) y sont soumis aux dispositions du Code du travail malgache .

**ARTICLE 9**

Dans le cas où les expatriés sont appelés à travailler dans une structure hospitalière ou médicale, la responsabilité civile de cette structure assure leur couverture par rapport aux patients et traitements prodigués, à l'exception de tous faits personnels dommageables .

**ARTICLE 10**

Avant d'être mis en œuvre, à titre de projets gouvernementaux, les projets doivent être officiellement approuvés par le ou les Ministères techniques responsables, d'une part, et par le Ministère chargé des Finances et le Ministère chargé des Douanes et des Impôts d'autre part .

Chaque projet fera l'objet d'un document d'exécution technique, en application du présent accord, qui précisera éventuellement les sources de financement aussi bien que les modalités de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements et le séjour des fonctionnaires de l'Etat dans le cadre des projets .

**QUATRIEME PARTIE  
DISPOSITIONS DIVERSES****ARTICLE 11**

Le Gouvernement de la République de Madagascar

- a) facilite l'entrée et la sortie du territoire malgache des membres du personnel expatrié de L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) en leur accordant des visas de courtoisie couvrant la durée de leurs contrats ;
- b) accorde :
  - le régime de l'admission en franchise des droits et taxes aux effets et objets personnels des personnes expatriées dans le cadre de leur première installation ;
  - le régime de l'admission temporaire, en suspension des droits et taxes aux véhicules, matériels et équipements importés dans le cadre du présent accord ;
  - le régime de l'admission en franchise aux matières consommables nécessaires au fonctionnement des matériels et équipements importés dans le cadre du présent accord, à l'exception des produits pétroliers qui supportent le régime fiscal applicable en vertu de la législation en vigueur ;
  - le régime de droit commun avec paiement des droits et taxes de douanes pour les dons en consommables tels que friperies ou autre en provenance de l'extérieur .
- c) facilite, sous réserve des lois et règlements relatifs aux zones dont l'accès est interdit ou réglementé pour des raisons de sécurité nationale, la libre circulation à l'intérieur du territoire national des personnes et des biens affectés aux projets ;



- d) s'engage à assurer que tous les biens d'équipement et autres affectés aux projets ne soient pas utilisés à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés ;
- e) accorde l'autorisation à L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (ADES) d'acheter ou de louer les biens d'équipement et services indispensables à la réalisation ou à l'exécution des projets ; ces biens d'équipements définis dans le document d'exécution technique visé à l'article 10, resteront la propriété du projet .
- f) les véhicules, matériels et équipements importés dans le cadre du présent accord qui ne seront pas, à la fin du projet, réexportés, seront soumis aux réglementations en vigueur .

**CINQUIEME PARTIE  
DISPOSITIONS FINALES**

**ARTICLE 12**

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature .

Sa durée est de deux ans et renouvelable par tacite reconduction .

A l'expiration d'une période d'un (1) an à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord, chacune des deux parties peut proposer, par voie de communication écrite entre le Bureau de Représentation et le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Madagascar, d'y introduire des amendements .

Les amendements sont adoptés d'un commun accord .

**ARTICLE 13**

Chacune des deux parties peut dénoncer le présent accord à compter de la date de son entrée en vigueur et indiquer dans la notification écrite que s'adressent, en leurs noms, le Bureau de Représentation et le Ministère des Affaires Etrangères les motifs de la dénonciation.

Le fait de ne pas indiquer de motifs n'affecte pas la validité de la dénonciation .

La dénonciation prend effet trois mois après la date de la réception de la notification par l'autre partie et ne donne droit à aucune indemnisation, compensation ni dédommagement .

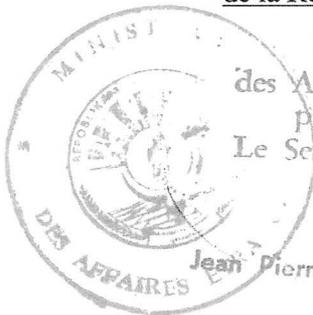
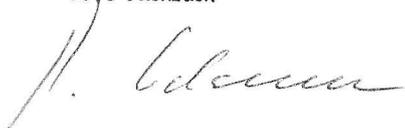
19 MAI 2003

Fait et signé en six exemplaires originaux à Antananarivo, le .....

Pour L'Association pour le Développement de l'Energie Solaire (ADES)

Pour le Gouvernement de la République de Madagascar

ADES Association pour le Développement de l'Energie Solaire  
Regula Ochsner  
Lanzenstr. 18  
8913 Ottenbach



Le Ministre  
des Affaires Etrangères  
par délégation  
Le Secrétaire Général

Jean Pierre RAKOTOARIVONY

# Rapport des activités

## 1 Descriptif du projet

Par l'utilisation et la promotion d'énergies renouvelables ADES aide à

- sauvegarder la merveille qu'est la nature de Madagascar
- conserver les forêts précieuses du déboisement
- protéger une faune et une flore uniques en leur genre
- lutter contre la pauvreté
- créer des emplois sur place.

ADES est une organisation non gouvernementale (ONG) et une association d'utilité publique, qui s'occupe de la production de fours solaires et de la promotion d'énergies renouvelables à Madagascar avec un comité directeur en Suisse et un à Madagascar. ADES a été fondée 2001 en Suisse. 2003 un accord de siège était établi.

### 1.1 Premier centre à Tuléar

L'ADES a commencer avec le montage et la vente des fours solaires à Tuléar déjà 2001. Une petite équipe a travaillé dans une infrastructure simple et provisoire.

En avril 2004 a lieu l'inauguration officielle de l'atelier à Tuléar. L'atelier est également un modèle de centre d'énergies renouvelables. L'eau chaude est produite par des capteurs solaires. Il est équipé d'une propre installation photovoltaïque et d'une éolienne qui fournissent une grande partie de l'électricité pour l'éclairage et les machines électriques. Dans la cour un puits équipé d'une pompe à main et d'une pompe solaire remonte l'eau.

### 1.2 Deuxième centre de fours solaires à Ejeda

Le second centre a Ejeda a été projeté fin 2004, construit en 2005 et mis en service en mai 2006. Il est situé à 240 km au sud de Tuléar. Après Tuléar il représente la seconde pierre angulaire dans la mise en application de la stratégie de ADES de continuer à répandre les fours solaires dans le sud de Madagascar.

### 1.3 Troisième centre de fours solaires à Morondava

Le troisième centre a Morondava a été projeté la fin 2007, installé en 2008 et mis en service en mai 2008. Il est situé à 300 km au nord de Tuléar. Après Tuléar il représente la troisième pierre angulaire dans la mise en application de la stratégie de ADES de continuer à répandre les fours solaires dans le nord de Madagascar.

Le personnel pour Morondava a été formé en fin 2007 début 2008 dans tous les domaines : la gestion, la fabrication de fours solaires, l'organisation de démonstrations, d'utilisation du four solaire, la vente et la comptabilité. Il est bien préparé pour ce nouveau devoir.

Le troisième centre est important, parce que les fours solaires sont à présent fabriqués sur place et peuvent être distribués dans un rayon d'environ 100 km alentour. Nos animateurs et animatrices familiarisent les gens toujours de nouveau avec la nouvelle méthode de cuisiner au moyen des fours solaires. Ils sont également les interlocuteurs pour répondre aux questions. Morondava est un endroit particulièrement touristique, parce que c'est un centre régional avec une circulation importante où les touristes, les gens des villages environnants viennent s'approvisionner. Dans la diffusion des fours solaires ADES est également soutenue par les ONG sur place de même que par les autorités locales. A présent Morondava a le courage de faire le déplacement pour faire la sensibilisation, la démonstration même s'il n'a pas encore de moyen de déplacement.

## 2 Planification 2007/2008 et résultats

<b>Objective</b>	<b>Réalisation</b>	
Construction Centre ADES à Mahabo (Menabe pour 2007/2008 avec équipement complet)	Inauguration 30.5.2008	
Construction Centre ADES à Ambovombe pour 2008/2009	Pas encore réalisé Financement pas assuré	
Electrification rurale avec l'électricité solaire du village St. Augustin	Projet en réalisation Installations seront terminés fin mars 2009 (environs 100 familles vont recevoir de la lumière) Clôture du projet fin juin 2009	
<b>Production et vente fours solaires</b>	<b>Objective</b>	<b>Réalisation</b>
- 2007	700	624
- 2008	1250	1355
Ventes parabole		
- 2007	120	120
- 2008	250	105
Employer ADES	Fin 2007	22
	Fin 2008	42

### 3 Finances

#### 3.1 Décomptes 2007

ADES Madagascar 2007	Tuléar	Ejeda	Total
Dépenses	Ariary	Ariary	Ariary
Personnels	39'985'500	10'528'500	50'514'000
Matériels Fours	99'925'500	13'612'500	113'538'000
Achat Parabole	2'788'500	0	2'788'500
Achat four améliorer	5'041'500	0	5'041'500
Démonstrations	1'381'500	214'500	1'596'000
Divers matériels	11'869'500	1'378'500	13'248'000
Fourniture de Bureau	3'477'000	123'000	3'600'000
Publicité	4'767'000	27'000	4'794'000
Téléphone, mail	3'712'500	250'500	3'963'000
Frais informatique	4'983'000	499'500	5'482'500
Cotisation Divers	672'000	348'000	1'020'000
Installation Technique	543'000	423'000	966'000
Electricité	1'191'000	0	1'191'000
Transport des biens	2'455'500	2'041'500	4'497'000
Voiture	12'885'000	4'107'000	16'992'000
Divers	7'174'500	1'123'500	8'298'000
Investissement bâtiments, constructions, route	81'589'500	0	81'589'500
Investissement machines, informatique	34'708'500	0	34'708'500
Achat voiture	45'000'000	0	45'000'000
Investissement projets divers	6'928'500	6'085'500	13'014'000
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>371'079'000</b>	<b>40'762'500</b>	<b>411'841'500</b>
<b>Recettes</b>			
Montant Four Solaire	5'782'500	2'766'000	8'548'500
Montant Parabole	7'039'500	1'134'000	8'173'500
Montant Four améliorer	793'500	184'500	978'000
Divers	7'795'500	0	7'795'500
<b>Subvention ADES Suisse</b>	<b>349'668'000</b>	<b>36'678'000</b>	<b>386'346'000</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>371'079'000</b>	<b>40'762'500</b>	<b>411'841'500</b>

### 3.2 Décomptes 2008

ADES Madagascar 2008	Tuléar	Ejeda	Morondava	National	Total
Dépenses	Ariary	Ariary	Ariary	Ariary	Ariary
Personnels	62'868'000	26'874'000	27'541'500		117'283'500
Matériels Fours	87'658'500	29'989'500	12'676'500		130'324'500
Achat Parabole	2'520'000	0	2'100'000		4'620'000
Achat four améliorer	5'041'500	0	0		5'041'500
Démonstrations	486'000	1'128'000	2'712'000		4'326'000
Divers matériels	9'007'500	3'873'000	7'209'000		20'089'500
Fourniture de Bureau	852'000	139'500	847'500		1'839'000
Publicité	4'305'000	913'500	654'000		5'872'500
Téléphone, mail	13'266'000	595'500	700'500		14'562'000
Frais informatique	4'588'500	724'500	1'180'500		6'493'500
Cotisation Divers	870'000	195'000	793'500		1'858'500
Installation Technique	559'500	358'500	156'000		1'074'000
Electricité	1'938'000	106'500	690'000		2'734'500
Transport exclu. Container	4'065'000	1'423'500	2'194'500	7'780'500	15'463'500
Voiture	19'173'000	13'072'500	2'367'000	87'000	34'699'500
Divers	34'483'500	2'470'500	498'000	690'000	38'142'000
Transport Container Etranger - Mada	2'106'000	0		18'051'000	20'157'000
Investissement bâtiments, constructions, route	6'922'500	0	113'566'500		120'489'000
Investissement machines, informatique	6'684'000	240'000			6'924'000
Achat voiture		32'170'500			32'170'500
Investissement projets divers	2'236'500	0	9'492'000	149'134'500	160'863'000
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>269'631'000</b>	<b>114'274'500</b>	<b>185'379'000</b>	<b>175'743'000</b>	<b>745'027'500</b>
<b>Recettes</b>					
Montant Four Solaire	28'152'000	9'625'500	5'260'500		43'038'000
Montant Parabole	6'859'500	1'500'000	1'450'500		9'810'000
Montant Four améliorer	5'530'500	0	0		5'530'500
Divers	3'850'500	298'500	0		4'149'000
Subvention Divers		0	0	140'254'500	140'254'500
<b>Subvention ADES Suisse</b>	<b>225'238'500</b>	<b>102'850'500</b>	<b>178'668'000</b>	<b>35'488'500</b>	<b>542'245'500</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>269'631'000</b>	<b>114'274'500</b>	<b>185'379'000</b>	<b>175'743'000</b>	<b>745'027'500</b>

### 3.3 Budget 2009

#### Budget ADES Madagascar 2009

Dépenses	Total Madagascar CHF	budget CHF	Total 2'008 Ariary	Budget 2'009 Ariary
Personnels	78'189	93'946	117'283'500	140'919'000
Matériels Fours	86'883	90'000	130'324'500	135'000'000
Achat Parabole	3'080	35'000	4'620'000	52'500'000
Achat four améliorer	3'361	6'300	5'041'500	9'450'000
Démonstrations	2'884	6'884	4'326'000	10'326'000
Divers matériels	13'393	5'700	20'089'500	8'550'000
Fourniture de Bureau	1'226	4'679	1'839'000	7'018'500
Publicité	3'915	8'000	5'872'500	12'000'000
Téléphone, mail	9'708	8'000	14'562'000	12'000'000
Frais informatique	4'329	5'476	6'493'500	8'214'000
Cotisation Divers	1'239	5'000	1'858'500	7'500'000
Installation Technique	716	1'500	1'074'000	2'250'000
Electricité	1'823	2'000	2'734'500	3'000'000
Transport exclu. Container	10'309	5'000	15'463'500	7'500'000
Voiture	23'133	23'133	34'699'500	34'699'500
Divers	25'428	15'000	38'142'000	22'500'000
Transport Container Etranger - Mada	13'438	15'000	20'157'000	22'500'000
Investissement bâtiments, location	80'326	15'000	120'489'000	22'500'000
Investissement machines, informatique	4'616	6'500	6'924'000	9'750'000
Achat voiture	21'447	0	32'170'500	0
Investissement projets divers	107'242	53'000	160'863'000	79'500'000
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	496'685	405'118	745'027'500	607'677'000
<b>Recettes</b>	<b>0</b>			
Montant Four Solaire	28'692	30'000	43'038'000	45'000'000
Montant Parabole	6'540	35'000	9'810'000	52'500'000
Montant Four améliorer	3'687	6'300	5'530'500	9'450'000
Divers	2'766	100'000	4'149'000	150'000'000
Subvention Divers	93'503	15'000	140'254'500	22'500'000
<b>Subvention ADES Suisse</b>	<b>361'497</b>	<b>218'818</b>	<b>542'245'500</b>	<b>328'227'000</b>
TOTAL RECETTES	496'685	405'118	745'027'500	607'677'000

## 4 Commentaires

### 4.1 Productions des kits

2007 et 2008 l'ADES a pu équiper 2204 ménages avec des fours solaires.

ADES à installé des nouvelles machines dans l'atelier de Tuléar pour augmenter la quantité dans la fabrication mais aussi pour améliorer encore la qualité des produits.



Atelier Tuléar



Magasin stockage du bois

Un système de control de la qualité était mise en place 2008. Chaque four reçoit maintenant un « passeport fours solaire » avec tous les informations concernant la production, les contrôles de la qualité et les informations de vente. Les informations sont enregistrées dans une base de données pour le suivi.

A cause des problèmes « Jirama » ADES a acheté une groupe 380 V pour assurer la production.

Une des grandes problèmes dans la production des kits était le qualité du bois pour la construction des cadres vitres. Il est très difficile de trouver du bois sec dans une qualité acceptable pour construire un bon produit. Pour cet raison ADES était obligé de construire une magasin spéciale pour stocker et sécher le bois.

## 4.2 Accompagnement

La base pour le succès était la campagne de sensibilisation et le nombre des démonstrations dans les quartiers, dans les villages, les écoles et établissements.



Ampanihy



Behompy



Andavadoaka

La formation des enfants a eu une très grande priorité dans nos activités. Avec le soutien des responsables des écoles il était possible de visiter beaucoup des classes et de travailler avec des enfants, de les montrer des alternatives vis-à-vis de l'utilisation de charbon ou du bois de feu pour la cuisine.

ADES a créé et imprimé une brochure pour sensibiliser les jeunes sur les problèmes de l'environnement et de la santé. La brochure sera diffusée dans les écoles et dans les bibliothèques.



Ifaty



Ecole à Tuléar



Lycée Nazareth à Tuléar

## 4.3 Appui a la pérennisation

ADES a développé deux nouveaux programmes de formation :

- femmes enseignent femmes
- formation pour les animatrices

Le programme « femmes enseignent femmes » est une formation de 10 jours, donc 3 jours sous le thème sensibilisation protection environnement, 4 jours sous le thème solutions alternatives et 3 jours sous le thème santé.

L'objectif principale de cet programme est la formation des femmes qui seront capables de former d'autres femmes dans leur sites ou villages.

12 personnes ont été formées par ce programme en 2008



Le programme « formations des animatrices » est une formation de 3 jours pour des personnes, qui travailleront comme animatrices ou animateurs. 16 personnes ont été formées en 2008.

Le programme « formations des représentés des organisations » existe déjà depuis 2007. ADES a formé des personnes à Tuléar, St. Augustin, Andavadoaka, Tanandava.

Une brochure avec des recettes et avec des informations sur l'utilisation correcte des fours solaire été créer en 2008.

#### **4.4 Suivi - Evaluation**

Le Suivi est une tâche très importante. Il a reçu une grande priorité dans les activités de l'ADES.

Depuis septembre 2008 toutes les activités dans ce domaine sont coordonnées par un responsable, qui travaille 100 % pour cette tâche.

Les passeports « fours solaires » et la base des données de vente permettre un bon suivi de chaque four.

ADES va contrôler systématiquement avec des enquêtes et des tests l'utilisation des fours et l'influence de ce projet sur la vie des utilisateurs.

Chaque année un rapport spécial sera établi.

Le Suivi demande du personnel additionnel dans l'organisation de l'ADES, qui va recevoir une formation spécial pour cet tâche. C'est absolument nécessaire, même si les coûts pour le projet vont augmenter.

#### **4.5 Coordination**

La Coordination de ce projet demande des visites régulièrement sur terrain. Les visites permettent de discuter des problèmes locaux, de planifier les activités pour une prochaine période et d'échanger les expériences.

La Coordination est assuré surtout par le Coordinateur National, Monsieur Otto Frei, de l'ADES avec son équipe.

Un procès verbal est établi pour chaque visite.

## Conclusion

- Le projet est un grand succès
- Les utilisateurs sont en général contents avec les produits.
- La formation des utilisateurs doit être renforcée
- Le suivi est devenu une tâche importante et demande un engagement de l'ADES en long terme.



## 5 Planification 2009 – 2010, Perspectives d'avenir

### 5.1 D'autres centres de cuisine solaire dans le sud

ADES a la vision que dans 20 à 40 ans une grande partie de la population du sud et ouest de Madagascar prépare les aliments principalement dans des fours solaires. Pour munir toutes les régions sud et ouest de Madagascar ADES prévoit de construire dans les 8 à 10 ans à venir plusieurs centres régionaux et locaux.

L'année 2009 sera l'année de consolidation et stabilisation de l'organisation ADES. Le développement rapide demande maintenant une phase pour adapter les structures, les cahiers de charge et les procédures.

La création des autres centres dépend des finances disponibles et de la capacité organisationnelle. Jusqu'à maintenant le financement des plus parts des activités à Madagascar était garanti par des collectes de dons par ADES en Suisse. Pour d'autres centres il faudra pourtant trouver d'autres sources de financement.

### 5.2 Intensification de la diffusion des fours solaires

Bien que l'intérêt des gens pour la cuisine solaire soit grand, il faut tout de même beaucoup de travail de conviction auprès de la population, pour que cette nouvelle manière de cuisiner devienne coutume. C'est tout à fait compréhensible, puisque la cuisine solaire est une méthode totalement nouvelle et signifie donc un changement des habitudes quotidiennes. Changer des habitudes, nous le savons tous, n'est pas chose facile : Le plus grand défi est par conséquent de convaincre et d'introduire la nouvelle méthode de cuisiner de manière durable. Pour soutenir ce processus ADES prévoit dans un proche avenir de multiples moyens : Démonstrations de la méthode de cuisiner, informations à la radio, à la télé et dans la presse. En plus on essaiera de motiver des écoles, des missions, des hôpitaux, des asiles etc. d'intégrer le four solaire dans leur programme.

Sont également prévus des films éducatifs dans les cinémas pour favoriser la conscience des enfants pour des questions de sauvegarde de l'environnement et de montrer la cuisine solaire comme solution. On cherchera aussi la coopération avec des partenaires comme le WWF, des associations de femmes etc. Les femmes jouent un rôle prépondérant et décisif. Déjà maintenant beaucoup de femmes partagent leur expérience avec d'autres femmes. Nous voulons continuer à encourager et à soutenir cette méthode de diffusion : « Les femmes apprennent aux femmes » l'utilisation du four solaire.

### 5.3 Electrification au Sud

A cause de la grande demande de la population, l'ADES est en train de réaliser le village pilote St. Augustin. A partir du mois avril 2009 on testera des stations service solaires à côté de fours solaires subventionnés. On testera également des solutions individuelles de photovoltaïque qui permettraient aux gens dans leurs petites cabanes d'allumer une lampe le soir et d'écouter la radio.

Mais ADES peut réaliser autres projets uniquement en partenariat financier avec la population et les bailleurs de fond. Le gouvernement est surtout responsable de l'acquisition de fonds auprès des grands donateurs (ONU, Union européenne, Banque d'Afrique, Banque mondiale, USAid).

### 5.4 Planification 2009/2010

<b>Objective</b>	
Consolidation de l'ADES avec les 3 centres Ejeda, Morondava et Tuléar	
Préparer une étude de faisabilité pour des autres centres	
Terminer le projet « Electrification rurale du village St. Augustin » et faire une évaluation	
Réaliser le projet « Co2 » avec les instances Suisse et avec myclimate	
Réaliser le projet « Rotarien » dans la région de Tuléar (1000 Four pour les pauvres)	
<b>Production et vente fours solaires</b>	<b>Objective</b>
- 2009	1500
- 2010	1700
Ventes parabole	
- 2009	250
- 2010	300
Employer ADES	Fin 2009 : 43
	Fin 2010 : 45

